

POUR UNE PAROLE COLLECTIVE EN SANTÉ MENTALE!
ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE
24 MAI 2017
PANEL - (6 minutes par organisation)

Doris Provencher, directrice générale AGIDD-SMQ

1- À partir de l'historique de votre projet de participation citoyenne, de votre propre expérience et de la conjoncture actuelle, quelles sont pour vous les perspectives d'avenir de la participation citoyenne au Québec?

Les réponses je les ai trouvés dans *l'Évaluation du cadre de partenariat* qui a été faite en 2012, ou 42 entrevues d'informateurs-clés (participants aux RR), dans 5 régions ont été faites, ainsi que des observations terrains et une étude documentaire. Le document se terminait par un point intitulé : *Des acquis à maintenir* et à mon avis ça répond à la question.

- Conservés les valeurs de solidarité, d'appropriation du pouvoir et l'affirmation de soi (liberté de s'exprimer), la démocratie, la participation citoyenne (implication active des personnes), le partenariat (échange d'information, de compétences et d'expériences) le respect, la collaboration, la défense des droits et des intérêts des personnes.
- Conservés les principes prônés par le Cadre : Demeurer un mouvement fortement ancré sur la base, la reconnaissance de l'expertise des personnes utilisatrices, la valorisation du collectif (*l'intérêt général est prépondérant à une cause personnelle*), l'acceptation de tous, tenir compte des besoins et des choix des participants aux rencontre régionales.
- Continuer à offrir de la formation aux personnes utilisatrices pour être délégué.
- La présence d'une personne chargée de projet, et ce, tant au niveau régional qu'au niveau national pour soutenir la mise en œuvre continue du Cadre, mais aussi pour maintenir la cohérence d'une vision des enjeux (régionale et nationale).
- S'associer à un organisme national reconnu et indépendant pour défendre au niveau national, les intérêts locaux communs à plusieurs régions.
- La promotion et la défense des droits devraient être les assises sur lesquelles s'appuient les fonctions de représentation.
- Faire des rencontres nationales.

2- Et dans votre réponse, vous pouvez également nous parler des obstacles à la participation citoyenne et des façons de les surmonter?

- La mobilisation des personnes, toujours difficile et à recommencer. C'est là que la présence d'un chargé de projet est indispensable, même si ce n'est pas magique.
- La grandeur des territoires ce qui limite le nombre de rencontres et augmente les frais.
- L'inconfort de plusieurs face à l'idée de débattre, ils recherchent plus le consensus.
- La mise en place d'une parole collective.
- Le soutien de la personne répondante du dossier santé mentale. (en principe, ça devrait être mieux avec le Guide du MSSS)
- La confusion qui peut exister quant à la place au sein des instances de concertation des personnes utilisatrices soutenues par l'organisme régional de promotion et défense des droits en santé mentale et l'organisme lui-même.
- Le financement.

3- Si nous vivions dans un monde idéal, prenez un instant pour rêver la participation citoyenne au Québec... Pour vous, cela se passerait comment?

La participation des personnes est devenue un réflexe, on n'est plus obligé de signaler l'absence des personnes dans le cadre d'une réunion de concertation.

Dans chaque région, on a les moyens pour rejoindre le plus de personnes possible.

La représentation collective est bien ancrée pour tout le monde, on a arrêté de faire des tentatives d'intégrer des individus à titre personnel.

Les différentes organisations impliquées dans la participation citoyenne se rencontrent minimalement une fois par année.

«Une réelle participation n'est possible que si les personnes utilisatrices ont accès aux mêmes moyens que les autres acteurs qui siègent à leurs côtés, notamment un soutien logistique (accès à la documentation, des ordinateurs, des imprimantes) et des conditions d'exercice raisonnable, grâce à des mesures de soutien» La recherche p. 64